



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 7 septembre 2018

Irrigation

Le niveau d'alerte renforcée d'été est franchi sur les bassins suivants :

- **bassin de la Vienne**
-

Pour le bassin de la Vienne:

Le débit seuil d'alerte renforcée d'été est franchi à l'indicateur d'Ingrandes sur Vienne. Les prélèvements d'eau en nappe et rivière destinés à l'irrigation agricole, rattachés à l'indicateur de Ingrandes sur Vienne, sont limités à 50% du volume hebdomadaire **à compter du lundi 10 septembre 2018, 8 h.**

Conformément aux arrêtés cadre, la préfète a signé le 7 septembre 2018 un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à 8 h à partir de lundi 10 septembre 2018.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76